



Festivals de
musiques-actuelles

06 juin 2018 Vertheuil
(33) Domaine de Nodris

CONCERTATION
TERRITORIALE

CONTEXTE

Le 06 juin 2018, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'État, le CNV et le RIM ont organisé une journée de réflexions, de débats et de partage d'expériences autour du thème des « Festivals de Musiques Actuelles », dans le cadre du Contrat de Filière – Musiques actuelles et variétés Nouvelle-Aquitaine

Organisée au Domaine de Nodris, lieu d'exploitation du festival Reggae Sun Ska en 2018, cette journée a permis de traiter plusieurs thématiques et de débattre, aux côtés de la région Nouvelle-Aquitaine, de l'écriture de son nouveau règlement d'intervention à destination des festivals.

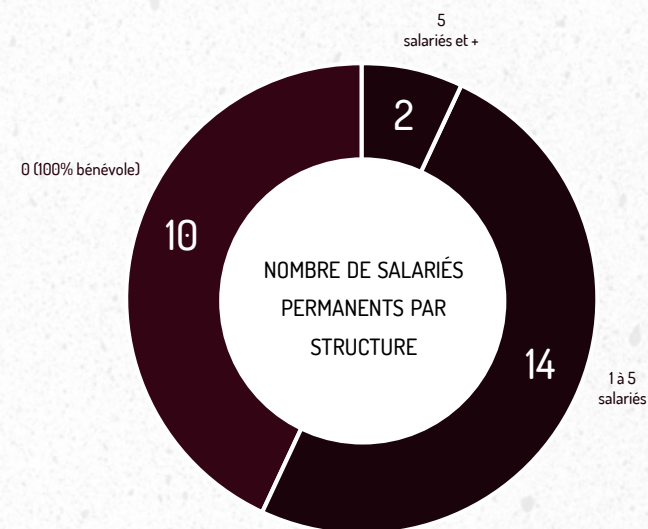
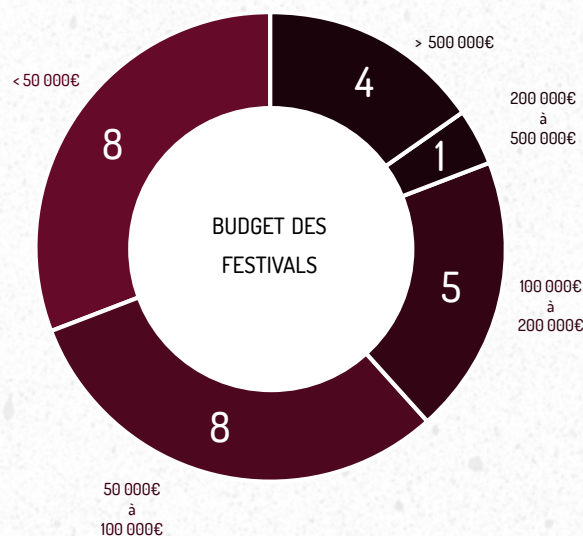
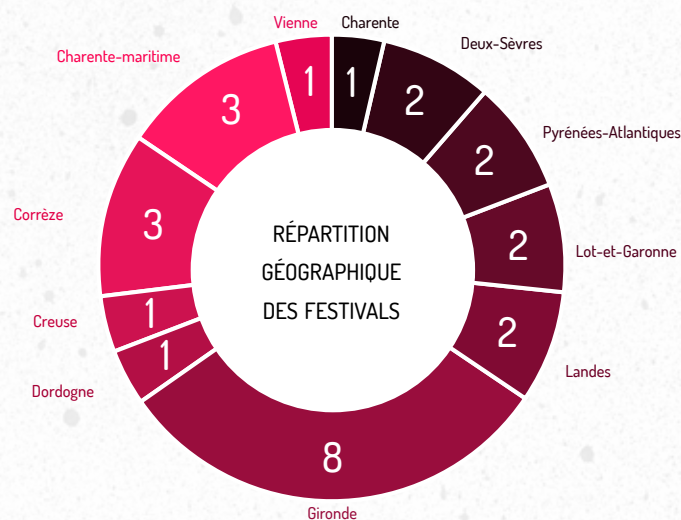
En région, les festivals composent aujourd'hui un paysage riche et varié qui recouvre l'ensemble du champ culturel. Ce fourmillement dynamique régional participe lui aussi à la construction de mécaniques territoriales et structurelles qui demandent aux acteurs un questionnement constant de leurs formes d'implication sociétale et de structuration.

Retour sur cette journée qui a permis la rencontre et le dialogue entre 26 festivals, 7 acteurs des musiques actuelles exerçant dans d'autres champs d'activité et 5 collectivités territoriales venant des quatre coins de la région.

7
PARTIES PRENANTES
DE LA FILIÈRE
MUSIQUES ACTUELLES

5
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

26
FESTIVALS



-  Festivals
-  Parties prenantes
-  Collectivités



PLÉNIÈRE
11H - 13H

« DIVERSITÉ ARTISTIQUE ET DROITS CULTURELS : RÉGULATIONS INTER-PROFESSIONNELLES, QUELLES ARTICULATIONS POSSIBLES DES POLITIQUES PUBLIQUES ? »

La thématique de cette plénière a positionnée la diversité artistique comme une préoccupation centrale pour les acteurs. Parfois corrélée à la multiplicité des portages (sociétés, structures publiques, associations,...), ils ont émis un point de vigilance quant à la concentration de l'offre artistique, la prise en compte de l'intérêt général et le développement de plus en plus fort d'un secteur concurrentiel avec des enjeux de marchés privés.

Les partenaires publics, incluant les collectivités de proximité doivent, pour eux, être garants d'une forme d'équilibre. La Région Nouvelle-Aquitaine a d'ailleurs précisé sa volonté de trancher rapidement sur ces principes de régulation. Pour autant, une entreprise privée peut avoir une action d'intérêt général au-delà de son statut propre. De plus, la diversité des champs de structuration peut être complémentaire et source de partenariats forts au service des territoires.

Cependant, et c'est bien là la question centrale soulevée par l'assemblée, il y a de vraies marges de progression sur la construction de méthodes d'évaluations concertées de l'impact des festivals, afin de poser les marqueurs de la polyvalence des formes et de la multimodalité des impacts.

Pour les acteurs, le dialogue collectif sur cette question semble nécessaire et urgent puisqu'il en va aussi de leur propre responsabilité vis-à-vis des publics et du territoire. Les contrats d'exclusivités artistiques, cités à plusieurs reprises, tendent par exemple à se développer, bloquant les artistes sur des zones géographiques et des temporalités absurdes, ne permettant pas aux autres porteurs d'initiatives de programmer librement. Autre exemple débattu dans la salle, la montée en puissance de collectivités qui, au travers de leurs élu(e)s et/ou technicien(ne)s se construisent de nouvelles compétences en programmation et donnent droit de vie ou de mort aux initiatives du territoire.

De retour sur le débat du cadre des politiques publiques, plusieurs éléments sont ressortis des échanges :

La prise en compte d'une durée minimale, en jours, d'un festival est complexe à traiter. Un des enjeux de cette réflexion est bien de réussir à cerner l'action et le périmètre d'un festival dans son ensemble. Non pas que sur le prisme de la programmation, généralement centrée sur un ou plusieurs jours, mais aussi sur la vie à l'année d'un projet ancré sur un territoire. En d'autres termes, la vie d'un festival se mesure aussi sur les actions qu'il mène tout au long de l'année au travers de la médiation, de l'action culturelle, de résidences de créations,...

De même, le soutien d'une première édition est nécessaire, sans conditions excluantes mais au regard de critères qui restent à construire. La première année d'existence est peut-être celle où un festival a les besoins les plus importants. Le CNV explique que son cadre d'intervention permet le soutien sur une première année, mais que les projets ont tout de même besoin d'arriver à une certaine maturité. La Région Nouvelle-Aquitaine propose une exception pour les structures créées il y a moins d'un an portant des projets dans des zones vulnérables¹.

Pour finir, les acteurs ont évoqués à plusieurs reprises de nombreuses pistes qui semblent mieux prendre en compte leur existence sur un territoire :

- saisonnalité de la manifestation,
- complémentarité des offres déjà présentes sur un territoire,
- accessibilité (*ancrage géographique, politique de prix ...*),
- diversité des équipes et des compétences (*bénévoles, salarié(e)s, bénévoles aux côtés de salarié(e)s ...*),
- diversité de programmation (*bonification pour l'émergence...*).

Enfin, sur les **droits culturels**, le débat éclaire la différence de niveau de compréhension des acteurs liée à ces enjeux. Pour autant, les acteurs présents s'entendent sur le fait qu'ils doivent dépasser la simple question de la fréquentation ou de la diversité de programmation pour poser celle du vivre-ensemble avec une plus grande reconnaissance des cultures des autres. Un comité de réflexion est au travail, au côté de la Région Nouvelle-Aquitaine depuis 2017, et vient de rendre sa première synthèse de travaux².

« DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL : L'IMPACT DES FESTIVALS EST-IL UN MOTEUR POUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ? »

En raison du nombre de personnes concernées, les enjeux en termes de retombées sociétales, économiques, ou d'attractivité sont considérables. Pour les acteurs, la réussite de leur festival signifie certes un équilibre artistique et économique à assurer, mais surtout une année de travail à concrétiser et l'inscription dans un projet de territoire partagé. Un point de vigilance est apparu dans le débat : cette recherche d'équilibre permanent peut aussi impacter le projet.

Par ailleurs, les modèles des festivals peuvent être critiqués, mais ils contribuent énormément au développement territorial via différentes voies. Tout d'abord, ils ont des effets sur les comportements des acteurs locaux en favorisant la synergie de ces derniers.

De plus, un projet de festival, lorsqu'on le considère comme un espace de valeurs partagées, dynamise la coopération et la durabilité de ses externalités positives.

Enfin, les acteurs partagent la complexité évidente de la mise en place d'outils d'analyses et d'une méthodologie adaptée³.

L'approche économique d'un projet est revenue plusieurs fois dans les discussions puisque les coûts liés à l'organisation d'un festival ont fortement augmentés ces dernières années⁴, mettant en péril de nombreuses initiatives :

- augmentation des coûts artistiques : notamment par des logiques de spéculation sur les cachets,
- augmentation des coûts de sécurité : la fin des fonds d'urgence, la facturation aux producteurs de l'intervention des forces de l'ordre, cadrée sous certaines conditions⁵,
- augmentation des coûts techniques.

Mais, au-delà de tous ces aspects, les acteurs s'entendent sur le fait qu'un festival n'est moteur de développement local que sur la durée. Il doit pouvoir se projeter pour se pérenniser. Les structures porteuses ont ainsi besoin d'un soutien ancré dans le temps et souhaitent ouvrir le chantier de la pluri-annualité avec les partenaires. Une option envisageable, qui peut être également abordée sous d'autres angles complémentaires : avances remboursables, aides décalées,...

De plus, la pérennité d'un festival et de son action sur le territoire, a aussi questionnée quant à la transmission potentielle des projets d'entreprises lors de changements de gouvernances associatives, de dirigeant(e)s, de salari(é)s ou de renouvellement bénévoles. Cette volonté partagée par beaucoup est souvent difficile à mettre en œuvre par manque de temps, de moyens et d'anticipation des besoins en compétences notamment lors de changements d'échelle. La Région Nouvelle-Aquitaine pense qu'il serait possible d'imaginer un dispositif sur ce sujet.

En miroir, il y a aussi une nécessité pour les partenaires publics d'anticiper le renouvellement des cadres de dialogue et des personnes lors des mutations de son fonctionnement (départ, restructuration,...) pour assurer un lien durable et efficient avec les acteurs.

¹ Vulnérabilité socio-économique relative des EPCI 2017 (Cartographie – Région Nouvelle-Aquitaine)

² Dossier de présentation - « Réflexion collective pour la prise en compte des droits culturels des personnes » - Septembre 2017 à Mai 2018 – Région Nouvelle-Aquitaine

³ Évaluation de l'utilité sociétale de huit festivals en Bretagne – Le collectif des festivals

⁴ Les budgets des festivals en France – Focus « surcoûts sécurité » 2015 – 2016 – Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV)

⁵ Circulaire du 15 mai 2018 – Instruction ministérielle relative à l'indemnisation des services d'ordre – Ministère de l'Intérieur

ET MAINTENANT ?

La journée a été courte et les débats intenses. La concertation est nécessaire pour l'ensemble des acteurs, mais le temps manque parfois pour approfondir les sujets. La question du développement durable n'a, par exemple, pas pu trouver sa place dans les thématiques de la journée. Les acteurs souhaitent donc imaginer de nouveaux temps d'échanges.

Pour continuer le dialogue, un temps d'échange sur la thématique des festivals sera organisé

mercredi 3 octobre à 14h30,
dans le cadre de l'Assemblée Générale du RIM,
à l'Abbaye des Dames, 17100 Saintes

Pour avancer collectivement...

Thématique Festivals du RIM

• Madeline Rey
madeline.rey@le-rim.org

Concertation Territoriale

• Rémi Chastenet
remi.chastenet@le-rim.org

Vos contacts privilégiés

Commission Festivals du CNV

• Mary Vercauteren
mary.vercauteren@cnv.fr

Région Nouvelle-Aquitaine

• Maryse Lafenêtre (Site Bordeaux)
maryse.lafenetre@nouvelle-aquitaine.fr
• Christian Tchouaffé (Site Poitiers)
christian.tchouaffe@nouvelle-aquitaine.fr
• Danielle Bidaud (Site Limoges)
danielle.bidaud@nouvelle-aquitaine.fr

Direction régionale des affaires culturelles

• Pierre Blanc (Site Bordeaux)
pierre.blanc@culture.gouv.fr
• Chantal De Romance (Site Poitiers)
chantal.de-romance@culture.gouv.fr
• Marianne Valkenburg (Site Limoges)
marianne.valkenburg@culture.gouv.fr